



PARTICIPEZ A LA PROTECTION DE VOTRE COMMERCE CONTRE LE VOL.



Pour prévenir les cambriolages et les vols, la gendarmerie multiplie ses patrouilles.

Le temps est l'ennemi des cambrioleurs.

Efforcez-vous à décourager les malfaiteurs en leur compliquant la tâche.

AMENAGEMENT DE LA SURFACE DE VENTE.

- Disposez de manière sécuritaire vos marchandises de valeurs (loin de la sortie...) et ayez une bonne visibilité des locaux de votre commerce en supprimant les angles morts (utilisation de miroirs par exemple).
- Ne pas négliger l'installation d'un système de détection entrée-sortie de la porte principale et s'assurer du verrouillage de toutes les autres issues.
- Évitez de masquer la visibilité depuis la rue, votre isolement nuit à votre protection (tête de gondole, végétation extérieure...).
- Avant de quitter votre commerce, assurez-vous d'avoir fermé toutes les ouvertures, même pour un court instant.

PROTECTION MECANIQUE ET ELECTRONIQUE.

- Assurez un bon éclairage intérieur et extérieur.
- Sachez qu'il existe des niveaux de résistance pour toutes les parties du commerce exposées à l'effraction ou au vandalisme. Au minimum, équipez vos portes d'un système de fermeture fiable et protégez vos fenêtres par des matériaux renforcés et de rideaux métalliques (la porte et la petite fenêtre à l'arrière du magasin ne sont pas à négliger).
- Un système d'alarme (sur les ouvertures, volumétrique) ou de vidéo-protection bien conçu s'avère efficace et tient compte des prescriptions légales.
- Assurez une bonne gestion des clés, surtout au niveau du personnel (faire un minimum de doubles).
- Favorisez les dispositifs d'alerte (pré-programmation des secours sur tous les postes téléphoniques).
- Protégez-vous contre les véhicules-béliers par des plots ou des bacs à fleurs bien scellés (nécessité d'une autorisation de la mairie en zone urbaine).

LE TRAITEMENT DES FONDS.

- Un rappel : toute manipulation de caisse ou d'argent devant la clientèle est à proscrire.
- Privilégiez une caisse tirelire ou escamotable et y conserver le minimum pendant les heures d'ouverture (tout vider à la fermeture).
- Utilisez un coffre-fort normalisé pour le stockage. Si possible, ne gardez rien dans les locaux du commerce.
- Si vous êtes contraint d'effectuer vous-même les transports de fonds, ne tombez pas dans la routine, variez les horaires et les itinéraires. L'ouverture et la fermeture du magasin sont les périodes les plus sensibles.
- Vous pouvez afficher un panneau d'information signalant que l'établissement est sécurisé.

BONS REFLEXES.

- Ranger vos matériels et accessoires (qui souvent servent à pénétrer dans votre propre commerce).
- Même pour une simple livraison, ne laissez pas dans votre véhicule vos papiers, chèques, double de clefs ou autres objets de valeurs. Et ne vous absentez pas avec les clefs sur le contact !
- Restez discret sur vos absences, éviter d'afficher vos dates de vacances ou de l'indiquer sur votre répondeur téléphonique.
- Signalez vos périodes de fermeture prolongée à votre brigade de gendarmerie.
- N'hésitez pas à signaler à votre brigade ou au 17 les comportements que vous jugeriez suspects ou inhabituels (personnes rôdant, véhicules...). Un renseignement anodin peut être utile et aider les enquêteurs.
- Si vous êtes victime d'un cambriolage, ne touchez à rien et contactez au plus vite les services de la gendarmerie en composant le 17.

***La sécurité n'est pas que l'affaire des forces de l'ordre.
Elle est aussi de la responsabilité de chacun d'entre nous.***